

PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

COMMISSION SUR LES TRANSPORTS, LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ

3^e séance tenue le 30 mai 2024 de 17 h 01 à 19 h 04

Visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, vice-présidente et conseillère, district de Deschênes (n°3)
Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham (n°19)
François Lacerte-Gagnon — organisme, transports urbains et déplacements durables
Laura Darche — organisme, transports urbains et déplacements durables
Christine Charlebois, représentante des enjeux d'accessibilité universelle
Émilie Rachiele-Tremblay, membre citoyenne
Alexandre Wolford, membre citoyen
Cybelle Morin, membre citoyenne
Joël Éric Olinga Mebada, membre citoyen

Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux comités et commissions — Direction exécutive

Ressources internes

Catherine Marchand, directrice par intérim, SUDD et Service de la mobilité
Claude Martine, chef de service, sécurité et gestion de la mobilité — Service de la mobilité
Geneviève Emery, coordonnatrice en sécurité et gestion de la mobilité — Service de la mobilité
Thierry Clément, coordonnateur, planification — Service de la mobilité
Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions — Direction exécutive
Maude Chouinard-Boucher, conseillère politique — Cabinet de la mairie

Autres personnes présentes

Renée Amyot, citoyenne
Derik Maltais, citoyen
Nicole Lapointe, citoyenne
Louis Sabourin, conseiller, district de Limbour (n°10)

ABSENCES :

Sylvain Fournier, inspecteur-chef — Service de police de la Ville de Gatineau
Sophie St-Pierre — Société de transport de l'Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La vice-présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 17 h 01.

Elle indique qu'elle présidera la séance en remplacement d'Olive Kamanyana qui a dû démissionner en se portant candidate aux élections à la mairie.

Elle souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, Cybelle Morin et Joël Éric Olinga Mebada. Elle les remercie de leur engagement aux travaux de la Commission.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Murray

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Période de questions du public

Renée Amyot est accompagnée de Nicole Lapointe et Derik Maltais de l'Association des résidents de Limbour. Le réseau 4-saisons est un sujet d'intérêt dans ce district. Ils espèrent que leur demande faite lors d'une présentation en juin 2023 sera recommandée intégralement au conseil municipal. Selon eux, il est compliqué pour les gens du district de Limbour de se rendre à Hull et d'utiliser le pont Alonzo-Wright. Il serait intéressant que la piste cyclable soit prolongée sur le boulevard Saint-Joseph afin de sécuriser les déplacements des personnes empruntant le pont.

4. Dépôt du procès-verbal de la 2^e séance tenue le 11 avril 2024

Le procès-verbal contient une erreur quant au titre d'Antoine Cremer. Il est attaché politique du conseiller désigné plutôt que conseiller politique de la mairie.

Le procès-verbal de la 2^e séance tenue le 11 avril 2024 est déposé.

5. Suivi du procès-verbal de la 2^e séance tenue le 11 avril 2024

Tous les suivis ont été faits et portés à l'attention des membres lors d'un envoi par courriel.

6. Date de la prochaine séance : 19 septembre 2024

On informe les membres que la prochaine séance aura lieu le 19 septembre 2024.

7. Plan directeur vélo — Recommandations

Le document « *Mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable* » est présenté aux membres. Ce document leur a été transmis avant la tenue de la séance. La présentation vise à faire état de l'avancement d'une nouvelle vision vélo et de recommander les prochaines actions à mettre en œuvre pour finaliser la planification 2019-2024.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte ;
- Finalisation de la planification 2019-2024 ;
- Vers une nouvelle vision vélo ;
- Recommandations.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Il serait intéressant de faire un suivi de l'avancement des liens cyclables liés aux projets immobiliers de promoteurs. On précise que, dans le cadre des projets immobiliers approuvés et exécutés par des partenaires, une entente relative aux travaux municipaux oblige ceux-ci à réaliser des liens cyclables. Un délai peut toutefois s'écouler entre le moment où le conseil municipal approuve ces liens et leur réalisation. Ce faisant, il serait possible, dans un premier temps, de faire un bilan de ce qui a été approuvé.
- Les membres sont satisfaits de la vision du réseau actif structurant. Est-ce possible d'ajouter des appels de feux au réseau cyclable sur rue ? On souligne que cela fait partie de l'ensemble des mesures qui sera considéré pour consolider le réseau actif structurant.

- En réponse à une interrogation sur la gestion des détours, on indique que les plans de détours sont approuvés par la Ville. Le devis normalisé requiert une prise en compte de tous les modes de déplacement actifs (automobiles, vélos, piétons, etc.) lors de la planification d'entraves sur le réseau. Cela ne veut toutefois pas dire que les plans sont suivis par les entrepreneurs. Un enjeu existe quant à la surveillance des entraves. Une sensibilisation est également à faire auprès des entreprises de signalisation.
- Le plan ne devrait-il pas tenir compte de l'encadrement des aménagements éphémères, surtout s'ils deviennent récurrents, et ce, afin qu'ils soient aussi sécuritaires que les autres sentiers ? On prend note de la suggestion. Beaucoup d'initiatives au centre-ville sont pilotées par d'autres services. En plus de la réédition du projet pilote sur la rue Eddy, un autre projet est planifié à Buckingham en partenariat avec MOBI-O.
- Les recommandations sont-elles classées par ordre d'importance ou sont-elles toutes équivalentes ? En ce qui concerne les nouveaux liens cyclables et les projets partenaires, la présentation gagnerait en précision si l'expression « soutien des partenaires » était modifiée par une terminologie dénotant un engagement plus fort envers la réalisation des projets. On indique que l'ordre des recommandations suit celui de la présentation des diapositives. Sans modifier les recommandations, on tentera de reformuler les énoncés en établissant un lien plus détaillé avec les cinq projets présentés. Le verbe « contribuer » est suggéré en remplacement de l'expression « soutien des partenaires ».

Joël Éric Olinga Mebada quitte la séance à 17 h 52. Le quorum est maintenu.

- Est-ce que les activités d'encouragement, d'éducation et d'encadrement à vélo prendront en considération le fait que près de 1/5 de la population de Gatineau est formée de personnes immigrantes ? On précise que les partenaires MOBI-O et Rack à bécik (RAB) ont des formations spécifiquement dédiées à des clientèles particulières, dont notamment les femmes immigrantes. La Ville de Gatineau a aussi la certification Vélosympathique qui inclut de telles considérations.
- On demande de porter une attention particulière à l'accès pour les personnes en fauteuils roulants ainsi qu'à la vitesse sur les pistes cyclables. On indique qu'à l'exception de la rue Laurier, les pistes ou les sentiers sont multifonctionnels ou polyvalents à Gatineau. Tous les usagers du transport actif ou de micromobilité y ont accès. La vitesse y est limitée.
- Le district de Limbour compte beaucoup de cyclistes souhaitant se rendre au travail au centre-ville ou à Ottawa. Bien qu'un lien cyclable réservé sera aménagé sur le pont Alonzo-Wright lorsqu'il sera élargi, il n'y a actuellement aucune piste cyclable en tournant à gauche sur le boulevard Saint-Joseph à la sortie du pont. Ce lien existait dans l'ancien plan directeur ; il n'y est plus maintenant. On demande d'étudier la possibilité d'ajouter ce lien au prochain plan directeur. On indique que tout ce qui a trait aux approches du pont Alonzo-Wright relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Il y a des défis sur cette question avec le MTMD. Un suivi sera fait pour savoir ce qu'il en est des éléments suivants : 1. le lien cyclable pouvant avoir été approuvé dans le cadre d'une entente relative aux travaux municipaux; 2. la construction éventuelle des édifices de la phase 3 du projet du Vieux-Port qui pourrait expliquer pourquoi la piste cyclable n'est pas encore réalisée.

Tous les membres sont favorables aux recommandations suggérées avec les précisions quant aux projets partenaires.

CTDDS-2024-03

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, lors de sa séance régulière du 30 mai 2024, recommande au conseil municipal de :

- *poursuivre l'aménagement des derniers liens cyclables prévus au Plan directeur du réseau cyclable pour la période 2019-2024 ;*
- *accélérer la réfection des liens cyclables existants ;*
- *effectuer l'amélioration des liens cyclables prioritaires identifiés.*

*Proposé par Laura Darche
Appuyé par Edmond Leclerc*

Recommandé

CTDDS-2024-04

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, lors de sa séance régulière du 30 mai 2024, recommande au conseil municipal de :

- *poursuivre les autres investissements dans l'environnement cyclable ;*
- *bonifier les ressources dédiées à l'encouragement, l'éducation et l'encadrement à vélo ;*
- *poursuivre la planification générale du développement du réseau cyclable ;*
- *mandater le Service de la mobilité pour étudier la mise sur pied d'un réseau cycliste utilitaire.*

*Proposé par Laura Darche
Appuyé par Edmond Leclerc*

Recommandé

8. Plan d'intervention en sécurité routière — Recommandation

Le document « *Plan d'intervention en sécurité routière* » est présenté aux membres. Ce document leur a été transmis avant la tenue de la séance. L'objectif de la présentation est de recommander le Plan d'intervention en sécurité routière pour la Ville de Gatineau.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte ;
- Constats et problématiques ;
- Pistes de solutions ;
- Plan d'action ;
- Échéancier ;
- Recommandations.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On juge inquiétantes la fragilité du réseau et la nécessité de l'améliorer pour les usagers du transport actif. L'enjeu des collisions survenant le long du corridor du Rapibus est souvent discuté au conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais (STO).
- Les constats présentés ne font pas état du fait que l'élargissement des véhicules est problématique pour la sécurité des usagers plus vulnérables. Cet aspect devrait être corrigé dans la présentation. La plupart des solutions génériques proposées visent surtout les usagers vulnérables. En ayant très peu de solutions qui s'adressent aux véhicules, le fardeau est mis sur ces derniers et non sur les causes des collisions et les enjeux de sécurité routière. On indique que la largeur des véhicules n'est pas ressortie dans le rapport ou dans les analyses faites par le consultant pour le Plan d'intervention en sécurité routière. Cela ne signifie toutefois pas que ce n'est pas une problématique. La suggestion est prise en note et elle sera portée à l'attention du consultant. Beaucoup de pistes de solutions s'adressent tant aux usagers vulnérables qu'aux véhicules (campagnes de sensibilisation à l'usage des modes actifs et à la cohabitation harmonieuse des usagers ; mise en œuvre d'une stratégie en sécurité routière de type Vision Zéro, etc.). On souhaite sécuriser les modes de déplacement actifs en réalisant des infrastructures sécuritaires, conviviales et confortables.

Tous les membres sont favorables aux recommandations suggérées.

CTDDS-2024-05

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, lors de sa séance régulière du 30 mai 2024, recommande au conseil municipal de :

- *recommander la transmission du Plan d'intervention en sécurité routière (PISR), final préliminaire, au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour son acceptation.*

Proposé par Caroline Murray

Appuyé par Émilie Rachiele-Tremblay

Recommandé

9. Réseau 4-saisons — Recommandations

Le document « Réseau cyclable 4-saisons 2024-2025 » est présenté aux membres. Ce document leur a été transmis avant la tenue de la séance. L'objectif de la présentation est de présenter un bilan sommaire du Réseau cyclable 4-saisons 2023-2024 et d'obtenir des recommandations pour le réseau 4-saisons 2024-2025.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Bilan 2023-2024 ;
- Propositions 2024-2025.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- On salue l'ambition des recommandations proposées. Le tout est bien réparti sur le territoire de la ville. Le sentier de la Lièvre Ouest — Phase 1 sera inauguré au cours des prochains jours. Est-ce possible de l'ajouter au plan de déneigement ? On précise que l'appel d'offres a été lancé en avril et qu'il était trop tard pour solliciter du financement au conseil municipal à cette fin. Le sentier sera mis sur la liste des analyses à effectuer.
- Les sentiers damés (lac et ruisseau Leamy et une partie du sentier des Voyageurs) sont utilisés par les cyclistes et les fondeurs. La pratique partagée de ces activités n'est pas facile sur ceux-ci. Est-ce que cette question pourrait être examinée ? On indique que ces sentiers ne sont pas de compétence municipale puisqu'ils appartiennent à la Commission de la Capitale nationale (CCN). L'entente visant leur entretien par la Ville est échue. Bien que cette question pourrait être abordée avec la CCN, on précise que celle-ci a une visée récréative pour ces sentiers.
- Le sentier du Vallon est déneigé depuis plusieurs années par l'Association des résidents de Limbour. Le tronçon proposé actuellement est un sentier récréatif ne permettant pas de se rendre vers le centre de Gatineau. Qu'est-ce qui explique le changement de trajet du déneigement ? On aimerait également voir des solutions pour les bandes cyclables en bordure de rues, notamment sur le chemin Lucerne. Le sel endommage les vélos et la neige est poussée dans la bande cyclable. Pour ce qui est du sentier du Vallon, on explique que le Service des travaux publics a lancé l'appel d'offres au mois d'avril. On verra si quelque chose peut être fait quant à l'octroi des contrats et si des modalités permettent de proposer une solution. Tout dépendra des coûts estimés. Par ailleurs, plusieurs petits sentiers seront déneigés et permettront une connectivité. En ce qui a trait aux bandes cyclables sur le chemin Lucerne, une solution consisterait à faire sortir à nouveau la machinerie pour enlever un peu de glace sur la bande cyclable. Une autre solution serait que la CCN accepte le déneigement du sentier des Voyageurs. Des membres soulèvent toutefois des enjeux environnementaux quant à cette suggestion.

- Pourquoi les accotements des rues sont-ils présentés comme des itinéraires suggérés sur la carte? Est-il possible de protéger la bande cyclable sur le chemin Lucerne? Au sujet des itinéraires suggérés, on indique que les cyclistes peuvent circuler partout sauf sur les autoroutes. On pourra voir si on peut reconsidérer les éléments indiqués sur la carte. Il n'est pas prévu de protéger la bande cyclable sur le chemin Lucerne. La suggestion est prise en note et elle pourra être examinée après la finalisation du plan 2019-2024.

CTDDS-2024-06

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, lors de sa séance régulière du 30 mai 2024, recommande au conseil municipal de :

- *accepter la proposition d'intégrer le 6,3 km de liens cyclables présentés au plan d'entretien par le Service des travaux publics ;*
- *repandre l'entretien du sentier du Vallon entre la rue des Érables et la rue de Cannes.*

En prévision de l'hiver 2025-2026, de mandater le Service de la mobilité pour :

- *poursuivre les démarches pour développer le réseau 4-saisons sur les pistes en site propre ;*
- *poursuivre les discussions avec la CCN afin d'intégrer certains tronçons du sentier de la capitale au réseau 4-saisons ;*
- *analyser la possibilité d'accélérer le soufflage de certaines bandes cyclables prioritaires.*

*Proposé par Edmond Leclerc
Appuyé par Émilie Rachiele-Tremblay*

Recommandé

10. Varia

Aucun sujet n'est inscrit au point varia.

11. Levée de la séance

*Il est proposé par Caroline Murray
Appuyé par François Lacerte-Gagnon*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 19 h 04.

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



VICE-PRÉSIDENTE
CAROLINE MURRAY

Élaine Déry

SECRÉTAIRE
ÉLAINE DÉRY